VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION EN DATE DU 08 AVRIL 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le Huit Avril à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

22 PRÉSENTS: M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU, M. LABRE, Mmes DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, Mme KOSITZKI, M.M. CANONNE, PRÉVOT, Mmes MANIA, PONTHIEUX, M. COSSART, Mmes GORNIAK, MAAROUFI, DUBEAU.

<u>6 POUVOIRS</u>: Mme LECOIN, M. POCHART, Mmes LEROY, DESCAMPS, M. WAVRANT, Mme DOISY.

<u>1 ABSENT</u>: M. RIVIERRE,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Mme DUBEAU.

<u>Objet</u>: Demande de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)– programme 2024 – Projet Mise en conformité salle des fêtes de Pont de la Deûle – Installation SSI

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de Projet Mise en conformité salle des fêtes de Pont de la Deule – Installation SSI.

Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 34 945 euros Hors Taxes.

Considérant que le projet est conforme à la circulaire préfectorale du 13 Décembre 2023, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le Projet Mise en conformité salle des fêtes de Pont de la Deûle Installation SSI.-sollicite pour ce projet une subvention au titre de la DSIL 2024 ;
- dit que le financement sera assuré comme suit :

Montant Hors taxe de l'opération : 34 945 Euros

Demande DSIL (Etat)	45%	15 725,25 Euros
Autres Subventions Etat (DSIL)	%	Euros
Autres Subventions (Région)	%	Euros
Autofinancement	55%	19 219,75 Euros
Emprunt (éventuel)	%	Euros

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour Extrait conforme.

Le Maire.

Envoyé en sous-préfecture le 15/04/2024 Réceptionné en sous-préfecture le 17/04/2024 Publié sur le site internet le 17/04/2024